



Commune de Montanaire

PREAVIS MUNICIPAL – N° 07/2022

Conseil communal du 15 décembre 2022

Budget 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

La Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget pour l'exercice 2023.

L'élaboration de ce document a été faite selon la méthodologie suivante :

Comparaison du budget 2022 avec les comptes 2022 arrêtés au 31 août 2022, en extrapolant les cinq derniers mois de l'année, ainsi qu'une analyse des comptes bouclés au 31 décembre 2021.

Pour les impôts, les estimations des rentrées fiscales sont basées sur un taux d'imposition pour les personnes physiques, validé à 70% lors du dernier Conseil Communal. Nous avons aussi tenu compte de l'amendement accepté lors du même Conseil Communal, concernant la suppression de la part communale de l'impôt sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante. Il est important de rappeler que les rentrées fiscales représentent plus de 50% des revenus du budget communal. Il est certes à ce jour difficile d'imaginer au plus précis l'impact des crises géopolitiques, énergétiques et sanitaire que le monde entier traverse depuis plus de deux ans. Mais les nombreuses études à disposition tendent à l'optimisme, en prévoyant une croissance du PIB vaudois d'environ 2.5% pour l'exercice 2023.

Basé sur les indicateurs ci-dessous, déjà cités lors de la rédaction de l'arrêté d'imposition, la municipalité mise, dans le pire des cas, sur une stabilisation de l'économie régionale.

PIB vaudois: la croissance ralentit dans un environnement difficile

18 octobre 2022 - L'économie vaudoise subit les effets de la dégradation de la conjoncture mondiale. Si son produit intérieur brut (PIB) devrait continuer d'augmenter cette année et l'an prochain, les prévisions ont été sensiblement revues à la baisse. Ainsi, le PIB vaudois est attendu en hausse de 2,5% cette année et de 1,4% l'an prochain, selon les dernières valeurs du CREA, publiées par la BCV, l'État de Vaud et la CVCI. Et ce, alors que les prévisions publiées en juillet tablaient sur des hausses de respectivement 2,8% et 2,5%. Le degré d'incertitude est élevé en raison notamment des tensions géopolitiques, de la hausse des prix et des taux d'intérêt, du ralentissement de l'économie mondiale ainsi que de la crise énergétique qui touche de nombreux pays.



Commune de Montanaire

Modification et adaptation des charges et revenus selon une évaluation précise de chaque dicastère, avec un inventaire et un ordre de priorité. Malgré la répétition années après années des éléments ci-dessous, il nous semble important que ces derniers soient cités dans le présent document, expliquant dans les grandes lignes les différences qui pourraient survenir entre le budget et les comptes finaux.

- L'estimation des imputations internes reste toujours approximative, celles-ci variant selon le nombre d'heures consacrées aux divers postes durant l'année; par exemple, un hiver clément permet aux employés d'effectuer plus de travaux d'entretien des bâtiments. Lors d'un été frappé par une sécheresse, l'entretien des espaces verts sollicite sensiblement moins de vacation, et ces dernières sont plutôt effectuées au service des eaux, à jongler avec les nombreux captages, afin d'éviter tout risque de pénurie. Ce n'est que lors du bouclage des comptes que les imputations diverses sont réparties, selon les décomptes effectifs des heures du personnel.
- Comme constaté lors des précédents exercices, les bâtiments communaux avec des appartements en location ne sont pas de première jeunesse. Nous profitons, dès qu'un logement se libère, de le rafraîchir, voire le rénover partiellement ; il est donc difficile d'estimer précisément ces postes. En cas de rénovation conséquente, selon le montant de l'investissement, un préavis sera présenté au Conseil Communal.
- La répartition des intérêts passifs se fait selon une clé de répartition, au prorata du montant des amortissements comptables. Toutefois, pour les nouveaux investissements nécessitant un emprunt, les amortissements et intérêts sont comptabilisés au montant effectif et n'entrent pas dans le calcul de répartition.
- Les assurances bâtiments et incendie, les frais de gérance et d'entretien ou remplacement des extincteurs ainsi que l'entretien des fontaines sont répartis au début des chapitres « Bâtiments financiers » et « Bâtiments administratifs », selon l'inventaire au bilan du patrimoine financier et du patrimoine administratif.
- Le décalage entre la validation de l'arrêté d'imposition pour 2023 et la publication par le Canton des chiffres péréquatifs définitifs 2022 peut influencer fortement les comptes communaux. Sachant que bon nombre d'éléments composant le décompte péréquatif sont basés sur le taux d'imposition et la valeur du point d'impôts, il est donc simplement impossible d'estimer précisément ce dernier, qui dépend de l'ensemble des Communes vaudoises et du Canton.

Lors du précédent budget, je vous relatais en quelques mots les effets sur les finances communales de l'initiative SOS Communes et son échéancier. Force est de constater, qu'au vu du projet de décret qui sera prochainement soumis au Grand Conseil, le calendrier de la nouvelle péréquation va à nouveau être chamboulé. Ci-après le résumé de la proposition de décret du Conseil d'Etat soumis au Grand-Conseil.

Conseil d'Etat

Le 14 septembre 2022, le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de décret demandant au Grand Conseil de prolonger d'un an le délai de traitement de l'initiative SOS Communes dans le but d'y opposer un contre-projet. Cette possibilité est prévue par l'art. 82 de la Constitution vaudoise. L'initiative demande que l'Etat assume l'entier de la facture de la Participation à la cohésion sociale (PCS) avec, en contrepartie, une bascule de 15 points d'impôt des communes à l'Etat.



Commune de Montanaire

En sollicitant un prolongement d'un an du traitement de SOS Communes, le Conseil d'Etat entend poursuivre les discussions avec les faitières des communes vaudoises afin de proposer un nouveau système de péréquation intercommunale. L'objectif du gouvernement est que ce nouveau système réponde non seulement à la question du sort de la PCS, mais également aux autres problèmes posés par l'actuel système péréquatif. La question de la PCS est effectivement indissociable de la péréquation dans son ensemble, un système qui devrait nécessairement être revu même si l'initiative était acceptée.

Les travaux avec les faitières de communes reprendront début octobre et viseront à obtenir un accord de principe d'ici le 1^{er} trimestre de l'an prochain. Un projet de nouvelle péréquation sera ensuite élaboré et mis en consultation. L'initiative et le contre-projet pourront alors être soumis au Grand Conseil au cours de l'automne 2023. Une éventuelle votation populaire pourrait dès lors se tenir dans la première moitié de l'année suivante. Le calendrier ainsi prévu permettra l'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues le 1^{er} janvier 2025.

Malgré un résultat présentant un excédent de charges de CHF 275'913.15, la Municipalité multipliera ses efforts lors de l'exercice 2023, afin d'approcher l'équilibre au bouclage des comptes.

2 BREFS ÉLÉMENTS D'EXPLICATION

Le but n'est pas de donner ici tous les éléments d'explications, mais de fournir quelques éléments importants du budget.

Le chapitre 13 « Service du personnel » est adapté de 3.5% selon l'Article 15 du règlement concernant le personnel communal : *La Municipalité adapte les salaires le 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), l'indice de référence étant celui du mois d'aout de l'année précédente. Si l'IPC est négatif, aucune diminution de salaire n'est appliquée. Certes cette adaptation peut sembler généreuse, mais il faut aussi prendre en considération, que les salaires n'ont quasiment pas été adaptés lors des trois dernières années.* Après plusieurs départs au sein de la voirie, nous faisons à ce jour appel à de la main d'œuvre temporaire. Afin de pallier ce manque d'effectif, un ETP est tout de même budgété. Ce montant sera soit utilisé pour une personne temporaire ou pour l'engagement d'une personne fixe. Concernant le personnel administratif, pour combler l'absence d'une personne en congé longue durée, une personne à 30% a été engagée. Une discussion est prévue à la fin de son CDD, afin de déterminer si cette collaboration sera maintenue.

Le chapitre 52 « Enseignement secondaire » subit une augmentation de CHF 88'500.00, sur un total de CHF 1'810'300.00, principalement expliquée par l'ouverture des sites d'Essertines-sur-Yverdon et de Thierrens, mais aussi en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie. Les frais de transports impactent fortement cette hausse, en raison du changement de prestataire. Le coût à l'habitant, y compris le transport scolaire, se monte à CHF 653.00, représentant une hausse de CHF 35.00 par rapport au budget 2022.

Au chapitre 71, l'accueil de jour de la petite enfance (CHF 658'800.00) présente une très forte augmentation de CHF 62'800.00 expliquée par une fréquentation accrue des structures, ainsi qu'une adaptation des horaires de travail du personnel.

L'augmentation du prix de l'énergie impacte directement le budget pour l'année 2023. En se basant sur les projections connues actuellement, ainsi que sur les acomptes déjà adaptés à ce jour, une augmentation d'environ CHF 92'000.00 est prévue. S'agissant principalement des bâtiments



Commune de Montanaire

communaux, grandes salles, refuges, églises, etc., mais aussi du carburant utilisé pour les véhicules de la voirie.

Nous avons budgétisé plusieurs prélèvements sur des fonds de réserve, pour un montant total de CHF 361'680.00, soit :

• Provision pertes sur débiteurs <i>Prélèvement en prévision de défalcatons d'impôts non encaissables après actes de défaut de bien</i>	CHF	50'000.00
• Fonds "Organisation UCV 2023" <i>Prélèvement pour manifestation 10 ans de Montanaire</i>	CHF	55'000.00
• Fonds "Entretien terrain de foot Thierrens" <i>Prélèvement pour régénération du terrain</i>	CHF	8'000.00
• Fonds affecté « ordures ménagères », <i>Prélèvement pour équilibrer le poste</i>	CHF	1'590.00
• Fonds affecté « épuration », <i>Prélèvement pour l'optimisation et rénovation de plusieurs STEP</i>	CHF	111'085.00
• Fonds affecté « réseau d'eau », <i>Prélèvement pour équilibrer le poste</i>	CHF	32'505.00
• Fonds affecté « énergie durable », <i>Prélèvement pour panneaux photovoltaïques, éclairage public LED et bornes de recharge électrique p/véhicules</i>	CHF	103'500.00

Plusieurs attributions « augmentation » aux fonds suivants seront effectuées, pour un montant total de CHF 67'000.00, soit :

• Fonds affecté « énergie durable »	CHF	63'000.00
• Fonds de réserve « entretien terrain de foot Thierrens »	CHF	4'000.00

La Municipalité a budgétisé des amortissements comptables pour CHF 872'967.00, représentant 7.65% des charges du budget (hors imputations internes).

Les intérêts passifs s'élèvent à CHF 154'950.00. Plusieurs emprunts arrivant à échéance, avec des taux de 0% ou proches de ce chiffre, seront renégociés. Les taux actuels et les projections pour 2023 seront sensiblement plus élevés. Il faut également tenir compte des nouveaux emprunts qui seront contractés, en relation avec les investissements prévus ou en cours, nécessitant un financement par un établissement financier.

La marge prévisionnelle d'autofinancement est de CHF 252'373.85. En regard des précédentes, cette dernière année est en forte baisse. Les éléments les plus importants impactant ce montant sont d'une part l'excédent de charges prévu pour l'exercice 2023 et d'autre part, les prélèvements aux fonds de réserves en forte augmentation, justifiés par de nombreux reports de travaux initialement prévus en 2022, suite aux retards de livraison des matériaux de plusieurs mois voire d'année, principalement en raison des soucis géopolitiques frappant certains fournisseurs.

Les commentaires ci-après, vous apporteront un maximum d'explications nécessaires à la bonne compréhension du budget présenté.



Commune de Montanaire

3 COMMENTAIRES DU BUDGET

Consommation d'électricité et consommation de gaz

Les montants inscrits au budget tiennent compte de l'augmentation prévue du coût de l'électricité (+50 %) et du prix du gaz (selon les acomptes actuels, déjà majorés)

110	ADMINISTRATION
110.316.30	Location affranchisseuse + appareil EC Direct <i>Augmentation du prix de location du terminal de paiement au guichet</i>
110.317.00	Réceptions et manifestations <i>CHF 40'000.00 - frais habituels</i> <i>CHF 55'000.00 - frais 10 ans Montanaire</i>
110.318.50	Honoraires - Frais d'expertises <i>Audit contrôle des comptes et analyse financière</i> <i>Avances de frais d'avocat p/procédures civiles et pénales (municipaux et personnel)</i>
110.318.51	Honoraires - Archives <i>Frais de destruction de documents par Datarec</i>
110.365.91	Subsides communaux <i>Subside annuel aux sociétés locales en fonction du nombre d'habitants</i> <i>+ CHF 13'200.00 - Subside loyers garderie</i>
110.422.10	Intérêts de retard et majorations <i>Intérêts de retard récupérés s/poursuites</i>
110.480.90	Prélèvement sur fonds de réserve <i>Prélèvement sur fonds de réserve "Organisation UCV 2023" (c/9282.10)</i>
130	SERVICE DU PERSONNEL
130.301.101	Traitements du personnel - Exploitation <i>Augmentation selon IPC août 2022, + 3,5% (selon règlement du personnel)</i>
130.301.102	Traitements du personnel - Petites mains <i>Augmentation selon IPC août 2022, + 3,5% (selon règlement du personnel)</i>
150	ECOLES DE MUSIQUE
150.351.30	Part à la fondation pour enseignement de la musique <i>CHF 9,50/hab. sur la base de 2'850 habitants au 30.09.2022</i>
170	SPORTS
170.314.50	Entretien courant - Places de sport <i>CHF 30'000.00 - indemnité annuelle, selon convention</i> <i>CHF 10'000.00 - divers</i> <i>CHF 56'300.00 - réparation du tartan piste course Thierrens (remboursé par FC Aigle)</i>
170.314.51	Thierrens, régénération terrain Marais, drainage La Rosière <i>Régénération périodique du terrain de football</i>
170.332.90	Autres amortissements <i>Amortissement complémentaire annuel afin d'amortir les préavis 15/2015 et 16/2015 sur 30 ans (maximum légal selon le RCom) au lieu de 40 ans</i>
170.380.90	Attrib. aux fonds de réserve, terrain de sport Thierrens <i>Attribution annuelle au fonds de réserve "Entretien terrain de foot Thierrens" (cpte 9282.52), selon convention d'entretien du terrain de sports avec le FCT</i>
170.390.90	Imputation interne - subventions <i>Participation aux charges d'entretien du terrain de sport FSG St-Cierges - essence et frais tondeuse (contrepartie au c/440.490.90)</i>



Commune de Montanaire

170.427.11	Revenus locatifs - classes <i>CHF 15'480.00 - terrain Thierrens (18 classes à CHF 860.00) CHF 2'100.00 - terrain St-Cierges (7 classes à CHF 300.00)</i>
170.436.30	Remboursements de tiers <i>Remboursement du FC Aigle p/réfection du tartan, selon convention. Le montant total est reporté au bilan (cpte 9122.02), sous forme de prêt, et sera remboursé à hauteur de CHF 10'000.00/an.</i>
170.480.90	Prélèvement sur fonds de réserve <i>Prélèvement s/fonds de réserve "Entretien terrain de foot Thierrens" (cpte 9282.52), pour régénération terrain</i>
190	SERVICE INFORMATIQUE
190.311.10	Achat matériel, équipement, logiciels <i>Cyber sécurité</i>
190.318.51	Site internet <i>CHF 1'300.00 - nouveau contrat de maintenance CHF 4'000.00 - création de nouveaux modules</i>
210	IMPOTS
210.405.00	Impôt sur successions et donations <i>Abandon de la perception des impôts sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante, conformément à l'amendement au préavis 4/2022 Arrêté d'imposition 2023-2024. Reste la perception en ligne collatérale et entre non parents</i>
320	FORETS
320.314.61	Entretien chemins forestiers <i>Eparage et élagage</i>
320.314.62	Entretien des berges <i>CHF 80'000.00 - ruisseau de la Scie à Denezy CHF 72'000.00 - Enrochement ruisseau du Moulin Thierrens</i>
320.318.50	Honoraires, études, expertise <i>Expertises + honoraires triage pour travaux La Scie et Moulin</i>
320.352.81	Triage - pot commun <i>Participation au déficit - 413,8 hectares à CHF 70.00/ha</i>
320.451.60	Part. Canton charges aménag. & protection environnement <i>Subventionnement à 60 % s'étude et travaux ruisseaux</i>
34	BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER
340	BATIMENTS COMMUNS MONTANAIRE
3409	BATIMENTS DIVERS
3409.314.12	Entretien courant - Fontaines <i>Regroupement des frais d'entretien de toutes les fontaines de Montanaire</i>
3409.318.50	Honoraires gérance immobilière <i>Adaptation des loyers suite rénovations</i>
3409.318.51	Honoraires, frais d'étude <i>Frais d'architecte pour mesure des appartements en vue d'une adaptation des charges locatives</i>
3409.390.10	Imputation interne - Charges personnel <i>Personnel pour l'entretien des fontaines</i>



Commune de Montanaire

346	BATIMENTS NEYRUZ
3462	REFUGE
3462.314.10	Entretien courant <i>CHF 5'500.00 - installation éclairage par panneaux photovoltaïques (il n'est plus possible de trouver les lampes à gaz actuelles)</i> <i>CHF 500.00 - divers</i>
3462.481.90	Prélèvement sur fonds affecté "Energie durable" <i>Prélèvement sur fonds de réserve affecté "Energie durable" c/9280.82 pour la pose des panneaux photovoltaïques</i>
347	BATIMENTS PEYRES-POSSENS
3475	BATIMENT LOCATIF
3475.390.10	Imputation interne - Charges personnel <i>Reprise du salaire de la concierge par la commune (anc. payée par Cogestim)</i>
348	BATIMENTS SAINT-CIERGES
3486	BATIMENT LA GRANGE
3486.314.10	Entretien courant <i>Divers + rafraîchissement d'un appartement en cas de changement de locataire</i>
3486.490.40	Imputation interne - Loyer <i>CHF 10'000.00 - loyer local entreposage copeaux</i> <i>CHF 3'600.00 - loyer local entreposage véhicules</i>
349	BATIMENTS THIERRENS
3492	REFUGE LES ROCHES
3492.314.10	Entretien courant <i>CHF 8'500.00 - réparations menuiserie portes et fenêtres + doublage par injection</i> <i>CHF 1'500.00 - divers</i>
35	BATIMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF
352	BATIMENTS CHAPELLE
3521	EGLISE
3521.314.10	Entretien courant <i>Réfection de 2 fenêtres + obturation des baies du clocher</i>
3523	GRANDE SALLE & BATTOIR
3523.314.10	Entretien courant <i>Entretien/amélioration des surfaces extérieures (graviers)</i>
3523.427.10	Revenus locatifs <i>Diminution de revenu des locations ; la salle ne pourra pas être louée durant la préparation et la manifestation Union 23</i>
354	BATIMENTS DENEZY
3541	EGLISE
3541.314.10	Entretien courant <i>Traitement nuisibles du bois, voire renforcement de la charpente</i>
3543	COLLEGE
3543.314.10	Entretien courant <i>Travaux d'électricité - pose d'un sous-compteur p/local sous-sol</i>
356	BATIMENTS NEYRUZ
3562	COLLEGE
3562.314.10	Entretien courant <i>Tubage de la cheminée</i>
3563	GRANDE SALLE
3563.311.30	Achat de matériel <i>Matériel p/isolation du sous-sol</i>



Commune de Montanaire

357	BATIMENTS PEYRES-POSSENS
3571	MAISON DE COMMUNE
3571.311.10	Achats mobilier et matériel <i>Achat de vaisselle</i>
358	BATIMENTS SAINT-CIERGES
3581	EGLISE
3581.312.30	Consommation électricité <i>Diminution de la consommation, car l'église n'est plus la seule utilisée comme durant la période COVID</i>
3581.315.60	Entretien orgue <i>CHF 15'000.00 - rénovation orgue (+CHF 6'000.00 pris en charge par un particulier) CHF 350.00 - accordage orgue</i>
3583	GRANDE SALLE
3583.311.30	Achat de matériel <i>CHF 9'000.00 - remplacement des barres parallèles suite à un contrôle CHF 500.00 - divers</i>
3583.314.10	Entretien courant <i>CHF 2'000.00 - contrat d'entretien du matériel de gym CHF 1'000.00 - divers</i>
3583.436.30	Remboursements de tiers <i>Production d'électricité par les panneaux photovoltaïques</i>
3584	HANGAR & DECHETTERIE
3584.427.10	Revenus locatifs <i>Nouveau locataire pour un local à CHF 480.00/an</i>
359	BATIMENTS THIERRENS
3593	GRANDE SALLE ET CONGELATEUR
3593.427.11	Revenus locatifs - Classes <i>ASIRE - dernière année de location; la salle ne sera plus utilisée pour la gym</i>
3595	SITE SCOLAIRE EXTENSION/PPE
3595.322.30	Intérêts passifs <i>Intérêts effectifs s/prêt de CHF 1'400'000.00</i>
3598	LOCAL POMPIERS & VOIRIE
3598.427.11	Revenus locatifs du SDIS <i>Augmentation des charges (gaz et électricité) facturées au SDIS</i>
420	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
420.318.50	Honoraires, expertises, frais d'avocats <i>Traitement des oppositions en cours ou à venir</i>



Commune de Montanaire

430	ROUTES
430.311.50	Achats véhicules, remorque, matériel <i>CHF 10'000.00 - achat d'un nettoyeur haute pression à eau chaude (report 2022) + divers et imprévus</i>
430.311.60	Achats de radars préventifs <i>Achat de 2 radars pédagogiques</i>
430.314.20	Entretien courant - Routes et chemins <i>CHF 30'000.00 - réfection route DP 420 (Peyres-Possens "Creux de Naz") CHF 80'000.00 - fissurage CHF 40'000.00 - réfection place vers chaufferie, derrière La Grange CHF 30'000.00 - terrassement et réfect. DP 514 et 533 St-Cierges (chemin vers battoir) CHF 70'000.00 - réfection route Rutannes-Corrençon tronçon dans la forêt CHF 70'000.00 - divers et imprévus</i>
430.314.21	Entretien courant - Signalisation routière et marquage <i>Rafraîchissement des marquages routiers</i>
430.314.28	Entretien courant - Parkings <i>Installation de bornes de recharges électriques au parking de la Croix Thierrens (compensé par un prélèvement sur fonds affecté "Energie Durable" c/9280.82)</i>
430.318.60	Assurances <i>Augmentation due à l'ajout de la balayeuse dans la flotte véhicules</i>
430.390.40	Imputation interne - Loyers locaux voirie <i>CHF 12'000.00 - loyer local voirie Thierrens CHF 3'600.00 - loyer local stockage véhicules St-Cierges CHF 3'000.00 - loyer local entreposage matériel voirie St-Cierges</i>
430.435.30	Vente de sel à neige <i>Revente de sel à neige à d'autres communes</i>
440	PARCS & PROMENADES & CIMETIERES
440.312.40	Achat combustibles <i>Essence pour tondeuses</i>
440.313.90	Fournitures <i>Sacs à crottes de chiens et divers matériel</i>
440.314.11	Entretien courant - Cimetières <i>Pose d'un columbarium dans un cimetière à définir (Denezzy, Neyruz ou Martherenges)</i>
440.316.30	Location machines <i>Location pompe à traiter et tarière</i>



Commune de Montanaire

450	ORDURES MENAGERES & DECHETS
450.311.40	Achat matériel et machines CHF 12'000.00 - achat 15 nouveaux containers CHF 3'000.00 - divers
450.313.90	Achat fournitures et de marchandises Big bags pour flaconnage
450.316.10	Loyers, place pour bennes CHF 240.00 - place pour bennes à Chanéaz CHF 200.00 - indemnité p/passage sur terrain privé à Martherenges, selon convention du 25.01.2021
450.435.41	Ristourne sur papier Ristourne actuelle : CHF 150.00/tonne (CHF 90.00/tonne début 2022)
450.435.44	Ristourne sur le fer Ristournes sur le fer léger et la ferraille en augmentation
450.435.90	Ventes et prestations diverses CHF 750.00 - participation de la commune de Villars-le-Comte à l'utilisation de la déchetterie + refacturation des déchets livrés directement chez Bader par des particuliers
450.490.21	Imputation interne - sacs taxés Correspond au c/3582.390.21 - sacs taxés utilisés par la concierge du collège de St-Cierges
460	RESEAU D'EGOUTS & EPURATION
460.317.00	Réceptions et manifestations Repas nouvelle centrifugeuse
460.318.50	Honoraires, frais d'études Assistance technique (CFA Ingénieurs)
463	CORREYON - STEP
463.314.10	Entretien courant CHF 18'000.00 - remplacement surpresseur (report des travaux 2022) CHF 2'000.00 - divers
464	DENEZY - STEP
464.314.10	Entretien courant Changement d'une sonde
465	MARTHERENGES - STEP
465.314.10	Entretien courant CHF 20'000.00 - remplacement aérateur (report des travaux 2022) CHF 2'000.00 - divers
468	SAINT-CIERGES - STEP
468.314.10	Entretien courant CHF 10'000.00 - changement des aérateurs CHF 5'000.00 - divers
469	THIERRENS - STEP
469.314.10	Entretien courant CHF 10'000.00 - changement des aérateurs CHF 5'000.00 - changement des assiettes bacs à boues CHF 1'000.00 - divers



Commune de Montanaire

520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
520.318.80	Transports CHF 111.23/hab. sur une base de 2'768 habitants en 2021 Augmentation de prix dû à la reprise des transports par Car Postal suite démission de Fontannaz
520.352.20	ASIRE - Participation au groupement scolaire CHF 541.86/hab. sur la base de 2'768 habitants en 2021 Augmentation liée à l'ouverture des collèges d'Essertines et Thierrens + hausse de l'énergie sur tous les bâtiments Sont inclus, les frais de la caravane dentaire, repris par l'ASIRE (plus budgété dans le compte 560)
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE
650.352.10	Participation au SDIS CHF 34.37/habitant sur la base de 2'768 habitants - déduction CHF 1'440.00 location petit local SDIS
660	PROTECTION CIVILE
660.352.10	Participation à l'ORPCI CHF 25.0830/hab. sur la base de 2'768 habitants en 2021
710	SERVICE SOCIAL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL
710.352.50	Agence Régionale Assurances Sociales - ARAS CHF 5.3937/hab. sur la base de 2'768 habitants en 2021
710.352.51	Accueil de Jour des Enfants - EFAJE/LAJE Contribution socle : CHF 5.00/habitant + subventionnement selon heures "consommées", augmentation de CHF 62'800.00 par rapport au budget 2022
730	SANTE PUBLIQUE
730.313.90	Achat de consommables pour défibrillateurs selon préavis 10/2020
810	RESEAU D'EAU
810.311.60	Achats de matériel Suite au contrôle de l'inspection des eaux, début de la mise aux normes de l'aménagement des sources (changement des couvercles, filtres, etc.)
810.317.00	Réceptions et manifestations Assemblée société de la Menthue
820	SERVICE ELECTRIQUE
820.314.31	Entretien courant CHF 30'000.00 - solde LED St-Cierges CHF 20'000.00 - divers
851	ANTENNES TELEPHONIE
851.423.20	Loyers Contrat à terme, renégocié à la hausse



Commune de Montanaire

4 RESULTAT

Le récapitulatif du budget 2023 de Montanaire se présente comme suit :

Charges totales	CHF 13'230'500.15
Recette totales	CHF 12'954'587.00
Excédent de charges	<u>CHF 275'913.15</u>

5 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis N° 07/2022 de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

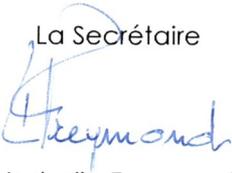
- d'approuver le budget 2023 tel que présenté.

Pour la Municipalité

Le Syndic

Claude-Alain Cornu



La Secrétaire

Isabelle Freymond

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 novembre 2022

Délégué de la Municipalité : Claude-Alain Cornu

Annexe : budget 2023